



**ADMINISTRATION COMMUNALE
MEIX-DEVANT-VIRTON**



PLAINES 2018

Ecole de Meix-devant-Virton



4 - 12 ans

**6 semaines
9 juillet -17 août**

**Bout'choux
2,5 - 4 ans**

**3 semaines
16 juillet - 3 août**

**Inscription
&
Programme**

fin avril 2018



PROJET PEDAGOGIQUE

PLAINES 2018

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE MEIX-DEVANT-VIRTON EN SÉANCE du 3 mai 2018

La Directrice générale

Nathalie BOLIS

Le Bourgmestre

Pascal FRANCOIS

L'Echevin de la Petite Enfance

Michaël WEKHUIZEN

1. Informations générales

Depuis 2005, l'Administration communale organise, durant les vacances d'été, une plaine de vacances. Celle-ci est ouverte pendant **6 semaines pour les enfants de 4 à 12 ans** et pendant **2 semaines / 3 semaines en 2018, pour les enfants de 2,5 à 3 ans** et propose de nombreuses activités à vos enfants. La plaine n'est toutefois pas un stage. Les activités proposées sont à caractère ludique. Elles comprennent notamment des jeux d'intérieur et d'extérieur, des ateliers créatifs ou culinaires, des initiations sportives, des balades et des rencontres avec les artisans locaux, des sorties et des activités découverte.

Les activités ont lieu sur le site de l'école communale, 18, rue Firmin Lepage à Meix-devant-Virton et se déroulent de 9h00 à 17h00.

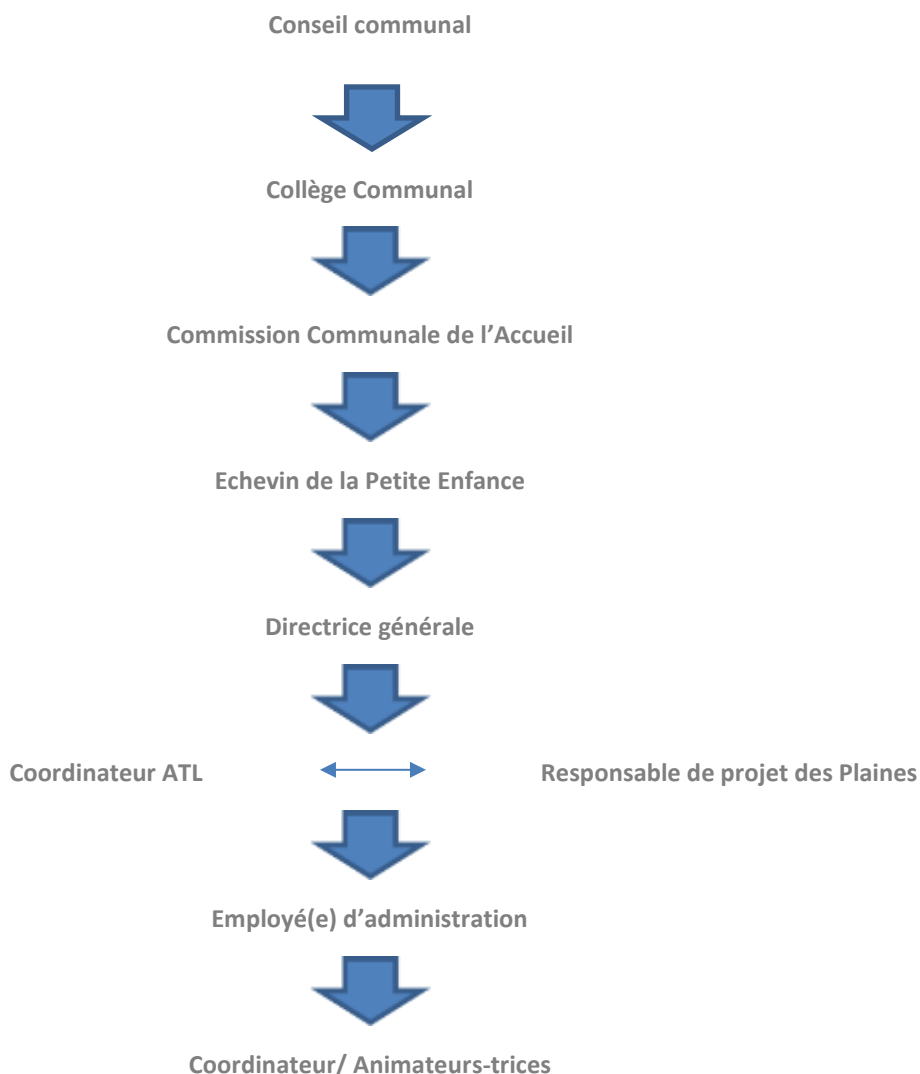
L'**accueil** qui y est exercé tient compte du décret du 17 mai 1999 (+ modifications) relatif aux centres de vacances de la Communauté française et de ses arrêtés d'application et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003 fixant le Code de qualité de l'accueil.

La finalité des Plaines : répondre aux demandes des parents, en matière d'accueil, afin qu'ils soient rassurés sur la prise en charge de leur enfant pendant qu'ils vaquent à leurs occupations et, aussi, répondre aux besoins des enfants, assurer leur bien-être et leur développement harmonieux.

Vu le nombre limité de places, **ces Plaines sont exclusivement ouverts aux enfants domiciliés ou pour lesquels un des parents est domicilié sur la Commune ainsi qu'aux enfants scolarisés sur la Commune**. Toutefois, si quelques jours avant le début des Plaines, il reste de la place, des enfants extérieurs à la Commune pourront s'inscrire.

2. ROI – en annexe

3. Le contexte institutionnel



4. Le taux d'encadrement

Les normes d'encadrement prévues sont:

- 1 responsable de projet
- 1 coordinateur PLAINES + 1 coordinatrice pour les Bout 'choux
- 6 animateurs(trices) /semaine + 2 pour les Bout 'choux

5. Le projet éducatif

Les objectifs poursuivis dans ce projet visent au développement harmonieux de chaque enfant et à rendre un service de qualité aux familles de la commune de Meix-devant-Virton. Le présent projet a été réalisé en concertation avec le pouvoir organisateur et les encadrants. Par conséquent, le projet des Plaines est construit à partir de ces objectifs:

1. Prendre en compte la sécurité affective et physique des enfants, leurs besoins psychologiques et physiologiques, respecter le rythme de vie et assurer leur bien-être

Pratiques pédagogiques/Moyens:

Instaurer un cadre de vie sécurisant et sécurisé, à la fois pour les enfants, leurs familles et l'ensemble de l'équipe

- ◆ donner un **ensemble de repères** fondamentaux aux enfants
 - ✓ en respectant un **nombre d'animateurs suffisant** permettant un accueil personnalisé de chaque enfant
 - ✓ en instaurant un **temps commun en début et/à la fin de l'activité**
 - ✓ en proposant aux enfants une **série d'activités et d'espaces autonomes adaptés** qui sont mis en place dès leur arrivée à l'activité
- ◆ au début des Plaines, une **fiche info et santé** est donnée à compléter aux parents reprenant les informations relatives à la santé de l'enfant et les coordonnées des personnes à contacter en cas de problème
- ◆ le coordinateur a à sa disposition une farde reprenant toutes ces fiches
- ◆ réunir toutes les **conditions de sécurité** nécessaires en tenant compte de la législation, des règles de sécurité, des caractéristiques des locaux et de l'environnement ainsi que des spécificités des enfants accueillis
- ◆ tenir à jour le **registre de présence**

Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière

- ◆ **accueil et prise en charge personnalisée**
- ◆ **permettre** à chaque enfant **de se construire des repères** - mettre en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles
- ◆ permettre aux enfants de pouvoir **vivre de nouvelles expériences** tout en les adaptant pour que chacun puisse y participer en toute sécurité, **recueillir les envies, les attentes** des enfants de façon constante pour ajuster ou modifier les activités si nécessaire
- ◆ **être de manière constante attentive** aux comportements verbaux et non-verbaux des enfants

Respecter les rythmes et les besoins de chaque enfant

- ◆ en **prenant compte des différents besoins** des enfants (besoin alimentaire, de se reposer, de se dépenser, etc.)
- ◆ en **mettant en place des temps de repos** pour les petits **et des temps calmes** pour les grands
- ◆ en choisissant des **collations saines**
- ◆ en **veillant** également à ce que les enfants mangent leur collation et leur repas dans de **bonnes conditions**
- ◆ en respectant, faire respecter et apprendre aux enfants **les règles élémentaires d'hygiène**

2. Soutenir les enfants dans leurs activités, animer des temps de loisirs en groupe, valoriser les enfants au travers de leurs actes et de leur créativité

Pratiques pédagogiques/Moyens:

- ◆ favoriser une **démarche de projet**, individuel ou collectif, et tentons d'inscrire les activités dans une "chaîne" afin de leur donner du sens
- ◆ mettre à la disposition des enfants des espaces divers et variés où chacun peut s'épanouir selon ses besoins
- ◆ il conviendra de **respecter les besoins des enfants** selon leur âge dans le choix des activités mises en place par le coordinateur /l'animateur-trice
- ◆ **matériel adéquat, adapté** à l'âge des enfants et varié, selon le budget mis à la disposition
- ◆ le matériel sera installé dans la salle, à disposition des enfants, le coordinateur /l'animateurs-trices veillent au rangement par les enfants à la fin du temps d'activité
- ◆ proposer des **activités dans différents domaines**:
 - ✓ *Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux)*

- ✓ Les activités d'expression manuelle, artistique, plastique, dramatique – cuisine, bricolage
- ✓ Les activités de découverte (sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, découverte d'autres milieux)
- ✓ Les activités physiques et sportives
- ✓ La lecture

- ◆ proposer des jeux collectifs qui favorisent la confiance en soi, la connaissance de l'autre et la coopération

Les activités

- ◆ ont pour objectif de **favoriser la curiosité de l'enfant, la découverte et l'expérimentation**
- ◆ sont **préparées, réfléchies, adaptées**
- ◆ permettent aux enfants de **découvrir de nouvelles techniques, de libérer leur créativité et de développer leur autonomie, leur estime et confiance en soi**
- ◆ doivent **respecter le rythme de chacun** et il est important que chaque enfant se sente impliqué
 - ✓ en **étant à l'écoute**, même sur des temps informels
 - ✓ en **modifiant le planning** en fonction de la demande des enfants
 - ✓ en donnant à l'enfant **la possibilité de faire des choix** en proposant des activités variées : activités manuelles/collectives ou activités libres
 - ✓ en **aidant l'enfant**, mais ne pas faire à sa place
- ◆ sont **élaborées avec toute l'équipe**, en fonction de l'âge des enfants, en rapport avec le thème choisi et en adéquation avec les **objectifs pédagogiques** du projet du Plaines
- ◆ devront contribuer à **l'épanouissement culturel et physique** de l'enfant
- ◆ il y a derrière chaque activité une **intention éducative et pédagogique**
- ◆ proposent une **grande diversité de techniques et de matériaux** adaptés à l'âge des enfants
- ◆ **valorisent toute œuvre** et en insistant sur la démarche produite par l'enfant
- ◆ font **émerger les propres ressources artistiques** de l'enfant
- ◆ **valoriser les activités** par l'affichage, les expositions

METHODOLOGIE

- ◆ *le coordinateur/l'animateur-trice agira selon les registres « faire faire », « faire avec », ou « laisser-faire », jouant pleinement son rôle afin de faire passer un moment agréable aux enfants*
- ◆ *les activités dirigées et planifiées par le coordinateur/l'animatrice seront mises en œuvre dans le respect des procédures d'un projet d'animation, formalisé, en présentant et définissant les éléments suivants : type d'activité, objectif pédagogique, moyens matériels ou autres, déroulement, évaluation.*
- ◆ *les activités mises en place dans cette démarche, qu'elles soient initiées par les enfants ou l'animatrice devront se dérouler en suivant la courbe de Gauss : démarrage progressif (phase de motivation, de sensibilisation, temps « plein », fin maîtrisée et intégrant la partie rangement, nettoyage et éventuellement mutualisation), en les laissant les plus autonomes possible et en encourageant la coopération entre eux*
- ◆ *la durée d'une phase d'activité « unique » ne devra en aucun cas excéder 20 minutes pour les 2,5 – 6 ans et 40 minutes pour les 6 – 12 ans. En effet, au-delà de ces durées la capacité de concentration des enfants n'est plus maintenue. Il est donc conseillé de mettre en place des activités fractionnables en sous activités intermédiaires*

3. Favoriser l'apprentissage des règles de vie en société, l'autonomie et la responsabilisation des enfants, rendre les enfants acteurs de leurs loisirs

Pratiques pédagogiques/Moyens:

- ◆ **l'enfant doit être « acteur » de ses loisirs.** Il faut lui offrir **la possibilité de s'exprimer** par le jeu, **de s'évader** dans un monde imaginaire, **d'effectuer un choix** face aux activités proposées, des rôles à tenir
- ◆ susciter **l'esprit de « vivre ensemble »** et « avec d'autres »
- ◆ permettre à chacun de **participer**, d'évoluer au sein du groupe et d'y **trouver sa place**
- ◆ **favoriser l'expression et les actions** de l'enfant au sein du groupe par la mise en place de projets collectifs (la réalisation d'œuvres artistiques, créatives qui seront exposées aux familles et autres personnes extérieures)
- ◆ **favoriser les rencontres** autour d'une activité, d'un projet commun ou d'une sortie
- ◆ ces rencontres permettent de contribuer à **développer de l'échange, du dialogue et de l'écoute** via le partage de divers supports d'animation permettant à chacun d'apprendre à se connaître (c'est-à-dire partager une même expérience, à un moment donné, de manière simultanée pour développer la notion d'appartenance au groupe)
- ◆ pour une vie en communauté harmonieuse et sécurisante, le coordinateur/l'animateur-trice veille à réaliser avec les enfants une **charte de vie** et à la faire respecter
- ◆ l'animateur-trice **implique les enfants** dans l'élaboration, la négociation et la modification des règles de vie
- ◆ il/elle veille aussi à **transmettre des valeurs de tolérance, de non jugement et de citoyenneté** et à ce que chaque enfant soit inclus dans le groupe
- ◆ afin de mobiliser les enfants dans cette vie en communauté, elle les **responsabilise dans le rangement du matériel et des jeux**, mais aussi dans la réparation si nécessaire

- ◆ il/elle apporte donc **un cadre, des règles, un rythme aux enfants et gère les conflits** si nécessaire. Pour ce faire, elle maîtrise et met en œuvre certaines techniques de gestion de groupe (gestion des conflits, communication dynamique, positive et participative)
- ◆ il/elle veille à ce que les moments de **vie commune** soient propices aux échanges, à l'entraide, au respect de chacun
- ◆ Il/elle met en place **un cahier de vie** afin d'y noter toutes les observations concernant tel ou tel enfant, tel ou tel groupe (ce cahier n'a pas pour but de juger les enfants, ni de dévoiler des éléments personnels mais plutôt de relever l'une ou l'autre attitude significative - enfant mis à l'écart, conflits dans le groupe - l'un ou l'autre petit truc pour mettre un groupe ou un enfant en confiance, les activités qui ont été réalisées avec les enfants)
- ◆ **développer le respect** du matériel, des locaux, de son environnement immédiat
- ◆ **favoriser le respect** :
 - ✓ en respectant et en acceptant tous les enfants
 - ✓ en reconnaissant nos différences de manière positive, en les expliquant pour mieux les accepter
 - ✓ en impliquant les enfants dans la gestion des conflits éventuels

4 .Être en contact actif avec les partenaires

Pratiques pédagogiques/Moyens:

- ◆ **en impliquant les parents et donc** :
 - ✓ en **les conviant à une activité** organisée par les enfants
 - ✓ le programme/les horaires des Plaines sont fixés en fonction des données récoltées par la Coordinatrice ATL de la Commune lors de son état des lieux
 - ✓ **une inscription préalable** est demandée aux parents
 - ✓ l'employé administratif **accompagne les parents** dans les démarches administratives
 - ✓ chaque début de Plaines **le projet est distribué aux parents** sous une forme plus légère et synthétique. Toutefois, il leur est possible de disposer du modèle complet.
 - ✓ le responsable /l'employé administratif **assure l'information par l'intermédiaire du programme, du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur**; ils sont aussi affichés.
 - ✓ il conçoit et distribue des **messages de rappel des activités /du programme** aux parents
 - ✓ il dispose des **panneaux de communication au lieu d'accueil des parents** avec les informations diverses nécessaires
 - ✓ le pouvoir organisateur **tient également compte des remarques** formulées lors de l'Etat des lieux de la Coordination ATL ou lors de rencontres formelles ou informelles pour l'organisation du Plaines
 - ✓ le coordinateur/l'animateur-trice prend **le temps d'accueillir les parents**, de récolter et de communiquer les informations utiles concernant l'enfant
 - ✓ il/elle établit **une relation de confiance** avec les parents grâce à une écoute et une communication adaptée, tout en se positionnant en tant que professionnel (respect de la vie privée, non jugement, ...)
 - ✓ en cas de conflit, il /elle tente de **dialoguer calmement** en vue de trouver une solution
 - ✓ il/elle veille à ce que les **contacts** avec les parents qui amènent et viennent rechercher leur(s) enfant(s) soient **amicaux et faciles**, de sorte que la confiance mutuelle soit renforcée
 - ✓ il/elle **consacre le temps et l'espace nécessaires** pour que les parents se sentent véritablement comme chez eux
 - ✓ tous les jours, les parents ont l'occasion, s'ils le souhaitent, de pouvoir rencontrer le coordinateur/l'animateur-trice pour lui **faire part de leurs questions et de leurs remarques** éventuelles

Les situations exceptionnelles :

- ◆ *en cas de maladie ou d'accident grave, les parents sont immédiatement contactés par le coordinateur/l'animateur-trice*
- ◆ *si des problèmes se posent au sujet desquels les parents doivent être informés: un enfant qui ne mange pas, un enfant qui détériore souvent les jouets, un enfant qui ennue beaucoup les autres, un entretien avec les parents peut également être prévu afin de s'assurer de leur collaboration dans la résolution du problème en question*
- ◆ **en cultivant un esprit d'ouverture vers l'extérieur et donc** :
 - ✓ le responsable de projet **développe et multiplie les partenariats** avec les collectivités et associations locales
 - ✓ Il veille à ce que les activités des Plaines soient **ouvertes vers la culture, la nature, les sports, les arts**
 - ✓ **discours commun** face aux enfants et aux parents et un esprit d'équipe
 - ✓ **offrir et permettre une ouverture** sur l'extérieur / découverte de milieux / des cultures / du monde
 - ✓ proposer des sorties en vue de **favoriser une ouverture d'esprit** (culturelles, artistiques, sportives, etc.).
 - ✓ l'élaboration et de la construction d'un projet partagé de tous - par exemple *MEIXART*
 - ✓ **sensibiliser les enfants à l'environnement** qui les entoure, à l'écologie, à la nature

5. Assurer le professionnalisme de l'encadrement des Plaines

Pratiques pédagogiques/Moyens:

- ◆ la Commune **favorise l'engagement des personnes disposant d'un titre relatif à l'encadrement et à l'éducation des enfants / des animateurs**
- ◆ des **réunions de réflexion et d'échanges** sont organisées, avec les membres de l'équipe du projet
- ◆ les animateurs-trices sont soutenu-e-s pour **trouver leurs places** dans l'équipe et **assumer et jouer leurs rôles** dans la mise en place des activités
- ◆ le responsable organise **des réunions pour préciser les rôles et responsabilités de chacun**, les moyens dont on dispose (local et environnement, l'organisation pratique, le mode de fonctionnement)
- ◆ **les réunions de préparation** auront lieu avant les Plaines
- ◆ le responsable assure **la participation de l'équipe à l'élaboration et l'évolution du projet pédagogique** et à la négociation des règles de vie en équipe
- ◆ le coordinateur/l'animateur-trice sont **accompagnés au quotidien par le responsable de projet/la coordinatrice ATL**
- ◆ il/elle **s'autoévalue et participe à la réunion d'évaluation** pour ajuster le projet, préciser les choses, discuter des problèmes, négocier des solutions

CONCLUSIONS

L'équipe du projet a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants pour leur permettre de grandir, de s'épanouir et de s'enrichir. Ce présent projet des Plaines est une base écrite que chacun des acteurs doit s'approprier. Néanmoins, chacun devra confronter ces principes éducatifs avec la réalité quotidienne et analyser ces pratiques. Des interpellations peuvent amener l'équipe à redéfinir certaines pratiques. C'est donc par apports successifs que se créera la dynamique du projet pédagogique.